

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-053 – Achat d'hydrochlorine – Centre Aquatique – Société Brenntag

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,
- Considérant l'obligation de traitement des eaux du centre aquatique,

DÉCIDE

Article 1 – D'autoriser l'achat de 100 jerricans d'hydrochlorine 58 EP, auprès de la société BRENNTAG, ZI de la promenade, 53290 Grez en Bouère., pour un montant de 4384.51 HT soit de 6377.29 TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 15 juillet 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE